

# Annulation du meeting FFSA Karting de Saint-Amand

Communiqué FFSA Karting.



**GRAND PRIX  
KARTING** 2020

ENTRÉE GRATUITE

**30 OCT. - 01 NOV. // SAINT-AMAND**

CHAMPIONNAT DE FRANCE  
MINIME - CADET - NATIONALE

Annulation du meeting de Saint-Amand. © FFSA

Suite au rétablissement de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire, les règles sanitaires applicables en tous lieux afin de freiner la circulation du virus, rappelées par la Préfecture du Cher, ne permettent pas l'organisation des Championnats de France FFSA Karting Minime, Cadet et Nationale les 30, 31 octobre et 1er novembre 2020 sur le Circuit International de Saint-Amand (18).

Principales règles sanitaires :

- Dans tous les lieux et dans toutes les situations, les gestes barrières doivent être appliqués.
- Interdiction de tout rassemblement de plus de 6 personnes dans l'espace public.
- Interdiction des rassemblements privés incompatibles avec le port permanent du masque.
- Jauge de 4m<sup>2</sup> par personne dans les lieux à fréquentation « debout ».

Conséquences directes pour l'épreuve de karting de Saint-Amand :

- Port du masque obligatoire à tout moment dans l'enceinte du circuit et sous les structures privées.
- Interdiction de proposer des plateaux repas et impossibilité de se nourrir sous les structures à cause de l'obligation de porter le masque en permanence.
- Impossibilité de respecter l'espace minimal de 4 m<sup>2</sup> par personne.
- Impossibilité de respecter la limite maximale de 6 personnes regroupées.

La FFSA a pris note de l'impossibilité pour la Ligue de Karting du Centre et l'ASK Saint-Amand de maintenir dans ces conditions l'organisation du meeting des 30, 31 octobre et 1er novembre 2020.

*Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire à consulter sur le site officiel Légifrance.*